

# SCOT DE L'ARRAGEOIS

---

## Délibération de Bureau n° 427

SÉANCE du 13 JUIN 2018

Présidence de Philippe RAPENEAU

Secrétaire : Jean-François DEPRET

---

*Date de convocation* : 06/06/2018

*Date d'affichage* : 20/06/2018

**Étaient présents :**

AUCHART Ernest, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, RAPENEAU Philippe, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, VAHE Daniel.

**Absents excusés / Pouvoirs :**

BLONDEL Michel, COLLE Pierre, LETURQUE Frédéric

*Nombre de membres en exercice* : 17

- Présents : 14

- Votants : 14

- Pouvoirs : 0

*Vote :*

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

## DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

---

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au titre du soutien à l'ingénierie territoriale 2018, l'aide de la Région pour le projet suivant :

- Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, V.T.T. et cyclos.

Il s'agit d'inventorier et de cartographier le patrimoine existant en lien avec les itinéraires supra-territoriaux et les grands projets structurants (Canal Seine Nord Europe notamment) en vue de les intégrer dans les stratégies de développement touristique et des usagers en mode doux sur le territoire du SCOTA.

La date prévisionnelle du début de l'étude est fixée au premier trimestre 2019. La durée du projet est estimée à 6 mois, ce qui amène à une date prévisionnelle au deuxième semestre 2019.

L'enveloppe prévisionnelle affichée au projet d'étude est estimée à 84 000 Euros HT soit 100 800 Euros TTC.

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2018.

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président, au titre du soutien à l'ingénierie territoriale 2018, à solliciter l'aide de la région pour le dossier : Élaboration d'un schéma global des itinéraires de randonnées pédestres, V.T.T. et cyclos.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte utile à la réalisation de cette délibération.

LE BUREAU ADOPTE A L'UNANIMITE LA DÉLIBÉRATION.

  


LE PRÉSIDENT  
Philippe RAPENEAU